

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. VIII.

MONTRÉAL, MARS 1890.

N° 11.

SOMMAIRE.

AVIS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Nominations diverses — Erection et délimitation de municipalités scolaires—Association des Instituteurs catholiques de Montréal, Constitution et Règlements. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 97e Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Laval—Des penchants et des habitudes—Penchant des enfants à l'imitation—Exercices de mémoire et de récitation — Dictées élémentaires — Phrases à corriger, Corrections—Étymologies—Exercices de calcul. — TRIBUNE LIBRE: Revue scolaire—Revue scientifique. — LECTURE POUR TOUS : Ne courez pas trop le monde—Sur l'application—L'estime d'autrui et l'estime de sa conscience—Sur l'amour-propre—Gymnastique—Réforme de l'orthographe française.—BIBLIOGRAPHIE: Publications reçues. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

AVIS

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE
MONTRÉAL.

**Avis est donné par les présentes
que les séances de ce Bureau auront
lieu dorénavant le deuxième mardi
des mois de mars, juillet et novembre
de chaque année.**

A.-D. LACROIX,
Secrétaire.

Montréal, janvier 1890.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du dix de février (1890), de nommer M.

Joseph Authier, commissaire d'école pour la municipalité de Saint-Césaire, dans les comté de Rouville, en remplacement de M. Abraham Barrière, qui a quitté la municipalité.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire.

Eriger tout le canton de Patton, dans le comté de l'Islet, en municipalité scolaire, sous le nom de Sainte-Apolline.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 10 février 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande de délimitation de municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de Chester-Nord, comté d'Arthabaska, les lots portant les numéros 95A, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 127, 129, 130 et 130A du cadastre de la paroisse de Saint-Norbert et les annexer à celle de Saint-Norbert, même comté.

L'avis donné aux fins de l'annexion ci-dessus dans la *Gazette Officielle* des 1er et 8 février dernier, devant être considéré comme nul.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire.

NOTRE-DAME DU ROSAIRE.

Détacher de la municipalité de Saint-Paul de Montminy, dans le comté de Montmagny, cette partie du canton d'Armagh, depuis le lot No 1 jusqu'au lot No 26, rang double du dit canton, et l'annexer à Notre-Dame du Rosaire, qui formera une municipalité scolaire en y comprenant tout le territoire suivant :

Borné au nord par la quatrième concession de la seigneurie de Montmagny, au sud par le trait carré séparant le canton de Montminy de celui d'Ashburton, à l'est par la route du Cap-

Saint-Ignace courant nord et sud, à l'ouest par le lot No 27 canton d'Armagh, courant nord et sud, jusqu'à la rivière du Sud, sous le nom de Notre-Dame du Rosaire.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

10 février 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 février dernier (1890), de nommer M. Vital Lamoureux, junior, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Ignace de Stanbridge, comté de Missisquoi, en remplacement de M. Charles Gélinas, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 février dernier (1890), de nommer M. Achille Lehoux, commissaire d'écoles pour la municipalité du Sacré-Cœur-de-Marie, dans le comté de Mégantic, en remplacement de M. Pierre Lamarche, décédé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 septembre 1889, de nommer M. John Brown, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Roch Nord, comté de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré. (L'avis de nomination à la page 1911 de la *Gazette Officielle*, pour le 28 septembre 1889, est par le présent déclaré nul et sans effet.)

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

SÉANCE DU 8 MARS 1890.

Présidence de M. A. P. Gélinas.

Présents: MM. U. E. Archambault, F. X. P. Demers, E. M. Templé, J. N. Perreault, H. Granger, J. S. Teasdale, H. Rondeau, J. Thibault, L. A. Boileau, H. Bergeron, B. Meloche, N. Brisebois, G. P. E. Famelard, N. Nolin, et Jos. B. Curotte.

Lecture et adoption du compte rendu de la première séance.

Sur proposition de M. F. X. P. Demers, appuyée par M. E. M. Templé, il est résolu :

« Que les membres de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal

ont appris avec regret la mort du fils de M. L. A. Boileau ; »

« Et qu'à l'occasion de cette perte, M. Boileau est prié de vouloir bien accepter les condoléances de ses confrères.

Adopté.

Après lecture, amendements, et adoption de la Constitution et des Règlements de l'Association, les officiers suivants ont été élus :

Président, M. F. X. P. Demers ; vice-président, M. E. M. Templé ; secrétaire, M. Jos. B. Curotte ; trésorier, M. A. P. Gélinas ; conseiller, MM. T. M. Reynolds, L. A. Boileau, N. Latrémouille.

Et la séance est levée

Jos. B. CUROTTE,
Secrétaire.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

DE

**L'Association des Instituteurs catholiques de
Montréal, amendés à la séance
du 8 mars 1890.**

CONSTITUTION.

Article premier.

Cette Association a pour objet de réunir les instituteurs qui la composent, de leur fournir l'occasion de se perfectionner dans l'art de l'enseignement et dans toutes les sciences, d'améliorer leur condition sociale, d'entretenir avec l'École Normale Jacques-Cartier des rapports qui les mettent à même de profiter des ressources de cette institution, et de s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs importants avec honneur pour eux-mêmes et avec avantage pour la société.

Article deuxième.

Tout instituteur ou professeur pratiquant, ou retiré de l'enseignement, résidant dans les limites de la cité de Montréal, aura droit d'être membre de l'Association en se faisant inscrire sur le registre de l'Association.

Article troisième.

L'Association sera dirigée par un Conseil d'administration, lequel se composera des officiers et de trois conseillers élus.

Article quatrième.

Les officiers seront le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Article cinquième.

Les officiers seront élus annuellement et au scrutin secret; la même personne pourra être réélu comme président plusieurs fois consécutivement. Le Conseil pourra proposer deux ou trois candidats aux différentes charges.

Article sixième.

Il se tiendra une assemblée ou conférence de l'Association à l'École Normale Jacques-Cartier, le deuxième samedi de chaque mois, excepté juin, juillet et août; les séances auront lieu le soir, de 7½ h. précises à 9½ h. L'élection des officiers aura lieu à l'assemblée du mois de septembre.

Article septième.

Le président pourra convoquer une assemblée extraordinaire de l'Association: 1° de son propre mouvement, lorsqu'il le croira convenable pour l'intérêt de l'Association; 2° et il devra toujours le faire sur la demande de cinq membres de l'Association.

Article huitième.

L'on délibérera, dans chaque assemblée, de tout ce qui concerne l'instruction publique et les intérêts de l'Association; l'on y votera par assis et levé, et les noms des votants, lorsque la division aura été demandée par un membre, seront enregistrés par le secrétaire et publiés. On y discutera des questions de pédagogie, de science, d'histoire ou de littérature; mais on ne prendra pas les voix sur ces sortes de questions. Le président de l'Association résumera les débats. Ces questions devront être proposées par le Conseil d'administration.

RÈGLEMENTS.

Article premier.

L'heure de l'assemblée arrivée, le président ou en son absence le vice-président, prendra le fauteuil et appellera les membres à l'ordre.

Article deuxième.

Le président ayant pris son siège, les minutes et les délibérations de l'assem-

blée précédente seront lues par le secrétaire, et signées par le président et le secrétaire.

Article troisième.

Le président ne pourra prendre part ni aux discussions, ni aux délibérations; il résumera les débats, et aura seulement sa voix prépondérante.

Article quatrième.

Les membres qui prendront la parole se lèveront et s'adresseront au président; et s'il arrive que plusieurs membres se lèvent à la fois, le président nommera celui qui devra parler le premier, lequel ne s'écartera nullement du sujet, et évitera toute personnalité.

Article cinquième.

Toute motion sera faite par écrit, et contiendra le nom de celui qui l'aura appuyée. Quand une question sera débattue, aucune motion ne devra être admise, à moins qu'elle ne soit pour l'amender, ou que ce ne soit une motion d'ajournement, qui sera toujours d'ordre.

Article sixième.

Il ne sera jamais permis de faire plus de trois motions en amendement à une motion principale.

Article septième.

Aucun membre ne parlera plus d'une fois sur le même sujet, à moins qu'il n'y soit autorisé par le président.

Article huitième.

Tous les actes, registres et procès-verbaux seront signés par le président et contresignés par le secrétaire.

Article neuvième.

Le quorum du Conseil d'administration se composera d'au moins trois membres.

Article dixième.

Il sera remis au président, au secrétaire et au trésorier, tous les déboursés qu'il auraient faits, ou qu'ils pourraient faire à l'avenir pour livres de minutes, registres, livres de compte, port de lettres, etc... mais à la condition que ces comptes soient approuvés par le Conseil.

Article onzième.

Aucun membre ne pourra se refuser à remplir une charge, à moins qu'il ne l'ait occupée l'année précédente.

Article douzième.

Aucune partie de ce règlement ne pourra être abrogée ou amendée, sans le consentement des deux tiers des membres du Conseil d'administration.

La 3e Assemblée de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal aura lieu, à l'École Normale Jacques-Cartier, le samedi, 12 avril prochain, à 7½ h. précises, p. m.

Ordre du jour :

1° Conférence par M. E. M. Templé, vice-président de l'Association ;

2° Discussion : *Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la langue française ?*

JOS. B. CUROTTE,
Secrétaire.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Quatre-vingt-dix-septième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 25 janvier 1890.

Présents : M. l'abbé A. Caron, assistant-principal de l'école normale ; M. B. Pelletier, président de l'association ; MM. F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, Jos. Létourneau, J. Ahern, C. Lefèvre, D. Frève, C. J. Magnan, professeurs à l'école normale Laval ; MM. Lippens, Vien, Ruel, inspecteurs d'écoles ; MM. Frs Pagé, P. Provençal, J. Chabot, F. X. Guay, P. Blais, O. Pagé, W. Farrier, A. Jacques, J. Bégin, D. Trudel, A. Barbeau, J. Aubé.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 mai 1889. Ce rapport est adopté sans amendement. Puis il communique à la conférence la lettre adressée à l'honorable C. A. E. Gagnon, secrétaire provincial, et à l'honorable G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, lettre concernant le projet de faire rembourser par le gouvernement, les frais de voyage qu'encou-

rent les instituteurs qui assistent aux réunions pédagogiques.

Voici ces documents :

Québec, le 22 janvier 1890.

L'honorable C. A. E. GAGNON,
Secrétaire provincial.

Monsieur le Ministre,

A l'assemblée de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue à cette école le 25 janvier 1889, une résolution a été passée par laquelle messieurs Ahern et et Magnan furent chargés de présenter une pétition au gouvernement, le priant de vouloir bien mettre la somme de deux cents piastres à la disposition du principal de l'école normale Laval, pour lui permettre de défrayer les dépenses de voyage des instituteurs qui désirent assister aux conférences de l'association.

Avant de formuler notre demande, nous avons attendu une année afin de voir quelle action nos confrères de Montréal, que nous avons consultés, prendraient sur cette question. Comme ils ne nous ont laissé rien savoir de leur intention, nous osons, monsieur le Ministre, présenter notre humble requête au nom de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.

A l'appui de notre pétition nous prenons la liberté de vous soumettre les considérations suivantes :

1° Les conférences d'instituteurs sont pour ainsi dire des retraites pédagogiques, qui font un grand bien à la classe enseignante.

2° Beaucoup d'instituteurs, faute de moyens, sont privés de l'avantage inestimable d'assister aux conférences.

3° Les protestants comprennent si bien l'importance des conférences pédagogiques, qu'ils les font durer trois jours. — Depuis un certain nombre d'années déjà ils jouissent du privilège que nous

réclamons aujourd'hui. Tous les ans la Législature locale alloue à l'association des instituteurs protestants une somme de deux cents piastres. Cet argent, qui est pris sur les fonds du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, est payé au secrétaire-trésorier de l'association protestante. Il est employé à payer les frais de voyage des instituteurs protestants qui assiste t aux assemblées; le surplus, quand il y en a un, est dépensé au profit de la bibliothèque des instituteurs. Le secrétaire-trésorier de l'association protestante rend compte de cette somme au Département.

Comptant sur votre bienveillance bien connue à l'égard du corps enseignant, nous osons espérer, monsieur le Ministre, que vous daignerez accéder à notre demande.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur le Ministre, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

J. AHERN, vice-président,

C. J. MAGNAN, secrétaire.

L'honorable Surintendant a répondu ce qui suit :

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 24 janvier 1890.

M. JOHN AHERN,

20, rue Conroy,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la requête signée par vous et par M. C. J. Magnan, que vous m'avez transmise hier, et de vous donner communication de la lettre suivante que j'ai adressée à l'honorable secrétaire de la province, le 20 janvier courant, en réponse à une requête des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, viz: "Relativement à "la requête des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-

"Cartier, que vous m'avez transmise le "seize de janvier courant, j'ai l'honneur "de vous faire rapport que j'approuve "cette demande et que la somme de \$600 "devrait être accordée de ce chef, comme "suit: \$200 pour chacune des circonscriptions des écoles normales Laval et "Jacques-Cartier, et \$200 pour l'association provinciale des institutions protestantes."

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Cette réponse encourageante du gouvernement a été accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Magnan rappelle que c'est à la séance de janvier 1889 qu'il avait l'honneur de soumettre ce projet de faire voyager les instituteurs aux frais de l'Etat, quand il s'agirait de conventions relatives à l'avancement de l'enseignement primaire. Il n'y a de cela qu'un an, et l'idée est sur le point d'être mise à exécution; c'est une bonne note en faveur des autorités scolaires et politiques, qui se sont montrées très généreuses en cette circonstance.

M. J. B. Cloutier est ensuite invité à donner des renseignements sur le fonds de pension des instituteurs en retraite. M. Cloutier dit qu'il a remplacé M. l'inspecteur Prémont qui était malade, à la dernière réunion de la commission administrative du fonds de pension. Il se borne à donner des détails statistiques, car le procès-verbal de la réunion de la commission sera publié tout au long dans l'*Enseignement primaire*.

Voici quelques chiffres intéressants fournis par M. Cloutier:

Les anciens pensionnaires, qui étaient au nombre de 234, ne sont plus que 228; cinq sont morts et un a repris l'enseignement. A la dernière réunion 70 nouvelles demandes de pension ont été prises en considération: 19 ont été refusées et 5

ajournées sous condition; 46 ont été accordées; ce qui porte le nombre des pensionnaires à 274.

Etat pour la dernière moitié de l'année 1888:

Retenues.....	\$ 5,979 84
“ Sur l'E. N. L.	57 60
“ “ l'E. N. J. C... ..	42 12
“ “ l'E. N. McG.....	55 00
“ “ sal. des inspect.	271 17
“ “ l'octroi.....	1,600 00
Int. fonds consolidés....	7,536 00
Octroi du gouvernement.....	1,000 00

Total..... \$16,561 73

Etat pour les premiers six mois de 1889:

Retenue sur la subvention....	\$ 1,600 00
“ “ Educ. Sup.....	1,000 00
“ “ Inst.....	6,271 08
“ “ Inspecteurs.....	297 50
“ “ Ecoles normales.	285 03
“ “ Instit. écoles sup.	35 00

Total.....\$ 9,480 61

Dépenses totales.....\$ 21,972 20

Cap. net 1er juillet 1889.....\$158,172 68

Revenu net 1er juillet 1889....\$ 23,286 56

Dépenses totales..... 21,982 20

Surplus.....\$ 1,314 26

Après les remarques de M. Cloutier, M. Toussaint dit qu'il se pourrait bien qu'avant longtemps le taux de la retenue sur le salaire des maîtres et des maîtresses fût augmenté, et cela pour faire face à l'augmentation des pensions des premiers instituteurs en retraite. Si les retenues augmentent, les salaires devront augmenter proportionnellement. Espérons que les gouvernements et les contribuables comprendront ce point important.

M. Ahern prend aussi part au débat.

Avant de passer à l'ordre du jour M. Toussaint désire exprimer une opinion. Il ne comprend pas comment il se fait que les connaissances du *toisage* et du *cu-*

bage des bois ne soient pas exigées des aspirants et aspirantes au diplôme d'école modèle. Le commerce de bois fait la fortune de notre pays; il est pour le moins singulier que notre population rurale soit laissée dans l'ignorance absolue de cette partie importante du *toisé* qui a rapport au mesurage du bois de commerce. Le vénérable professeur est d'avis que les bureaux d'examineurs devraient être mis en demeure d'exiger la connaissance du mesurage des bois de commerce de ceux qui se présentent pour l'obtention d'un diplôme modèle.

A propos de bureaux d'examineurs, M. l'inspecteur Lippens rapporte certains faits assez piquants qui se sont passés dans quelques bureaux d'examineurs. En exceptant les bureaux de Québec, de Montréal et quelques autres, où les choses se font sérieusement, l'on peut dire qu'un grand nombre d'examineurs font leur besogne à la légère. Plusieurs diplômes sont accordés après un examen absolument insignifiant. MM. les inspecteurs Ruel et Vien corroborent ce que vient de dire leur confrère.

On passe ensuite à l'ordre du jour:

De l'importance d'enseigner la tenue des livres dans les écoles de la campagne.

M. l'inspecteur Vien exprime l'opinion qu'avant de faire enseigner la tenue des livres il faudrait communiquer cette branche aux maîtres et maîtresses. Les autorités devraient prendre les moyens pour atteindre la masse du corps enseignant.

MM. Ahern et Cloutier parlent sur le sujet. Le rédacteur de *l'Enseignement primaire* dit qu'il a constaté depuis longtemps que les enfants aiment beaucoup l'étude de la tenue des livres; c'est une de leurs branches favorites avec les leçons de choses, les leçons de langue expliquées et le dessin.

M. Ahern exprime l'opinion que les gouvernements, qui obligent les maî-

tres et maîtresses d'enseigner la tenue des livres et le dessin dans les écoles de la campagne, devraient faire donner des cours sur ces matières par des hommes compétents durant les vacances d'été. Par exemple, les titulaires d'un ou deux comtés se réuniraient dans un endroit fixé par les autorités et suivraient pendant quatre ou cinq semaines les leçons d'un professeur habile. De cette manière la difficulté de faire enseigner des branches inconnues aux fonctionnaires serait tournée. Naturellement, le gouvernement devrait couvrir tous les frais occasionnés par ces réunions.

M. le professeur Lefèvre et M. l'inspecteur Ruel opinent dans le même sens. Mais M. Lefèvre ajoute que l'on devrait agir en la manière indiquée par M. Ahern pour le dessin aussi bien que pour la tenue des livres.

M. Lippens et M. Cloutier abondent dans cette manière de voir. Le premier rappelle qu'un jour il tenta de réunir les fonctionnaires de l'enseignement de son district d'inspection pour leur donner des cours de pédagogie pratique durant les vacances, et qu'après des efforts couronnés de succès il s'est vu forcé de discontinuer ses convocations pédagogiques pour des raisons majeures. Par conséquent, il doute fort du succès de l'idée émise par M. Ahern et préconisée par M. Cloutier dès 1880, au grand congrès pédagogique de Montréal.

Lorsque la discussion fut terminée, l'assemblée adopta les deux résolutions suivantes, quant à l'enseignement de la tenue des livres :

“ 1. L'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval a vu avec plaisir le règlement qui oblige à enseigner la tenue des livres dans toutes les écoles de notre province. Elle est d'avis que cette branche d'instruction est indispensable chez notre population rurale et que tous, maîtres et

maîtresses, doivent se faire un devoir de l'enseigner.

2. L'association est d'avis que les autorités devraient faire enseigner cette branche (ainsi que le dessin) à tous les anciens fonctionnaires de l'enseignement qui ignorent la manière d'enseigner la tenue des livres, et que, dans ce but, des cours gratuits devraient être donnés aux maîtres et maîtresses durant les vacances d'été.

M. J. B. Cloutier s'inscrit pour donner une conférence sur l'hygiène au mois de mai prochain.

Avant de lever la séance MM. J. B. Cloutier et Jos. Létourneau paient un dernier hommage à feu M. Ph. Cantin, ex-instituteur à St-Anselme et ancien élève de l'école normale Laval. M. Cantin a été le type du véritable instituteur chrétien. Il doit maintenant jouir du bonheur qui est réservé aux travailleurs honnêtes et pieux.

Qu'il repose en paix !

Et la séance est ajournée au 31 mai.

Par ordre,

C. J. MAGNAN,
Secrétaire.

Des penchants et des habitudes.

On disait à Platon, qui voulait qu'on reprît un jeune enfant d'une petite faute qu'il venait de commettre, et qui avait évidemment sa source dans un penchant de son caractère: *C'est si peu de chose!* — *C'est peu de chose, il est vrai, répondit-il, mais ce n'est pas peu de chose que l'habitude.* Tous nos penchants ont une forte tendance à devenir des habitudes, et c'est pour cela que, s'ils sont mauvais, il faut les combattre dès qu'on les aperçoit, de peur d'avoir à lutter plus tard contre la force de l'habitude et contre celle du penchant.

GUIZOT.

PENCHANT DES ENFANTS A L'IMITATION.

(Il faut y veiller.)

L'ignorance des enfants, dans le cerveau desquels rien n'est encore imprimé, et qui n'ont aucune habitude, les rend souples et enclins à imiter tout ce qu'ils voient. C'est pourquoi il est capital de ne leur offrir que de bons modèles. Il ne faut laisser approcher d'eux que des gens dont les exemples soient utiles à suivre; mais comme il n'est pas possible qu'ils ne voient, malgré les précautions qu'on prend, beaucoup de choses irrégulières, il faut leur faire remarquer de bonne heure l'impertinence de certaines personnes vicieuses et déraisonnables, sur la réputation desquelles il n'y a rien à ménager; il faut leur montrer combien on est méprisé et digne de l'être, combien on est misérable, quand on s'abandonne à ses passions, et qu'on ne cultive point sa raison. On peut ainsi, sans les accoutumer à la moquerie, leur former le goût, et les rendre sensibles aux vraies bienséances.

Il faut aussi les empêcher de contrefaire les gens ridicules; car ces manières moqueuses et comédiennes ont quelque chose de bas et de contraire aux sentiments honnêtes: il est à craindre que les enfants ne les prennent, parce que la chaleur de leur imagination et la souplesse de leur corps, jointe à leur enjouement, leur font aisément prendre toutes sortes de formes pour représenter ce qu'ils voient de ridicule.

Cette pente à imiter, qui est dans les enfants, produit des maux infinis quand on les livre à des gens sans vertu, qui ne se contraignent guère devant eux. Mais Dieu a mis, par cette pente, dans les enfants de quoi se plier facilement à tout ce qu'on leur montre pour le bien. Souvent, sans leur parler, on n'aurait qu'à leur faire voir en autrui ce qu'on voudrait qu'ils fissent.

FÉNELON.

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

I

L'ÉTUDE ET LA MÉDITATION.

Dans sa majestueuse et sainte obscurité,
Soudain s'ouvre un palais par l'Étude habité:
Là tout se tait; nul son n'importune l'oreille;
Mais le calme est actif, et le silence veille;
Des soins, des passions la turbulente voix
Expire en approchant de ces paisibles toits.
Là, loin du fracas d'un monde qu'elle oublie,
La Méditation, assise et recueillie,
Couvre tous les trésors renfermés dans son sein;
Et son front taciturne est penché sur sa main.
Elle ne quitte point ce salutaire asile;
Le regard incliné, la paupière immobile,
D'un invisible objet que poursuit son ardeur
Son œil semble de loin percer la profondeur.
Au ravage du jour les Heures échappées
Glissent légèrement, et d'ombre enveloppées;
L'astre des nuits préside à des travaux constants,
Et la seule pensée y mesure le temps.

THOMAS.

II

L'INCONSTANT.

..... Qu'est-ce que j'aperçois?
Des livres!... Je n'ai plus besoin de compagnie,
Quand j'ai des livres, moi, jamais je ne m'en-
[nuie;
Est-il rien en effet de si délicieux?
Cela tient lieu d'amis, souvent cela vaut mieux.
Que je vais m'amuser!..... Ha! ha! c'est *La*
[Bruyère!
J'en fais beaucoup de cas. Lisons un *Caractère*.
(Il lit à l'ouverture du livre.)

“Un homme inégal n'est pas un homme, ce sont plusieurs: il se multiplie
“autant de fois qu'il y a de nouveaux
“goûts et de manières différentes; il est
“à chaque moment ce qu'il n'était point,
“et il va bientôt être ce qu'il n'a jamais
“été: il se succède à lui-même.....(1).”

Où donc a-t-il trouvé ce caractère-là?
Jeux d'esprit! tout le livres et fait comme cela,
On le vante pourtant! Voyons quelque autre
[chose,

Aussi bien, je suis las de lire de la prose.....
Les vers tout à la fois charment l'œil et l'esprit,
Par sa diversité la rime réjouit;
Voyons s'il est ici quelque poète à lire.....
Boileau! Bon! celui-là; j'aime fort la satire.

(Il lit de même à l'ouverture du livre.)

“Voilà l'homme, en effet, il va du blanc au
[noir;
“Il condamne au matin ses sentiments du soir:
“Importun à tout autre, à soi-même incommode,
“Il change à tous moments d'esprit comme de
[mode;

(1) La Bruyère.—*Caractères, De l'homme.*

“ Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre
[choc :

“ Aujourd’hui sous un casque, et demain dans
un froc (1).
(Il jette le livre.)

L’insolent ! C’est assez : et puis, dans un auteur,
La satire à coup sûr décèle un mauvais cœur ;
J’eus toujours du dégoût pour ce genre d’escri-
[me.

La peste soit des vers, de cette double rime
Exacte au rendez-vous, qui de son double son
M’apporte à point nommé le mortel unisson !

COLLIN D’HARLEVILLE.

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

(Souligner les interjections et locutions
interjectives que renferment les
phrases ci-dessous.)

I

Hai, hai ! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
Tu ne languiras pas longtemps, je t’en répons.
(MOLIÈRE.)

Par mon chef ! c’est un siècle étrange
que le nôtre. (IDEM.)

Allez, vous êtes une ingrante :
Ne tombez jamais sous ma patte.
(LA FONTAINE.)

Eh ! sommes-nous en temps de guerre
Pour l’apporter (le trésor) si loin ? N’eussiez-vous
[pas mieux fait

De le laisser chez vous en votre cabinet
Que de changer de demeure ?

Vous auriez pu sans peine y puiser à toute heure.—
A toute heure ! bons dieux ! ne tient-il qu’à cela ?
L’argent vient-il comme il s’en va ?
(IDEM.)

Rougis d’en abuser (de ma crédulité)... Au nom
[de tous les dieux !

Tu ne me répons rien ! tu détournes les yeux !
Je ne puis te fléchir !... O rochers ! ô rivages !
Vous, mes seuls compagnons, ô vous, monstres
[sauvages

(Car je n’ai plus que vous à qui ma voix, hélas !
Puisse adresser des cris que l’on n’écoute pas),
Témoins accoutumés de ma plainte inutile,
Voyez ce que m’a fait le fils du grand Achille.
(LA HARPE.)

St ! st ! ramassez vite, et sauvez-vous.
(BEAUMARONNAIS.)

(1) Boileau.— Satires.

Ah ! vivat ! j’ai gagné ma cause.

(DANCOURT.)

Fi ! ne m’approchez pas ! votre haleine
est empestée.... Pouah ! vous m’englou-
tissez le cœur.
(MOLIÈRE.)

Allons ! je puis mourir : tu m’as pleuré, tu
[m’aimes !

(C. DELAVIGNE.)

Hélas ! que sert la bonne chère
Quand on n’a pas la liberté ?

(LA FONTAINE.)

II

Mais, ô déclin ! quel souffle avide
De notre âge a séché les fleurs ?
Eh quoi ? le lourd compas d’Euclide
Etouffé nos arts enchanteurs !

(LAMARTINE.)

Ma robe vous fait honte ; un fils de juge, ah ! fi !
(RACINE.)

Comment va le malade ? Euh ! euh ! euh !
(LITTRÉ.)

Mais, crac ! à l’entrée de la rue voilà
une des soupentes qui casse. (DIDEROT.)

Hé ! hé ! d’où vient ce plaisant mouvement ?
(MOLIÈRE.)

Hum ! je ne sais que dire.
(POITEVIN.)

Heu ! voilà ce que c’est que d’avoir
étudié ! (MOLIÈRE.)

Je vous demande pardon ; mais vous
êtes si plaisant que je ne saurais me tenir
de rire, hi, hi, hi. (IDEM.)

Jour de Dieu ! je saurai vous froter les oreilles.
(IDEM.)

Miracle ! criait-on : venez voir dans les nues
Passer la reine des tortues.
(LA FONTAINE.)

Il m’a voulu faire croire cela, mais
tarare. (ACADÉMIE.)

Mon choix sera suivi, c’est un point résolu.
Ouais ! vous le prenez là d’un ton bien absolu.
(MOLIÈRE.)

O ciel ! si mon amour est condamné de toi,
Je suis la plus coupable : épuise tout sur moi.
(RACINE.)

Eh bien donc ! par l'ennemi ramené dans la ville, quittant nonchalamment ton bonnet de velour, Tu vas donc seul bientôt bâiller au Luxembourg.

(DUCIS.)

J.-O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I

On étale le titre de bon citoyen, et l'on cache dessous celui de jaloux. — Cet enfant est le cadet de toute la maison. — La caducité commence à l'âge de soixante et dix ans, et va toujours en augmentant. — Tout le monde boit son café dans sa tasse, et jamais dans sa soucoupe. — Ma douleur s'accroissait par la dureté de la voiture, par l'inégalité des chemins, et à chaque cahot je poussais un cri aigu. — Les calmes et les orages rendent successivement la mer dangereuse. — Les eaux circulent dans la terre par une multitude de canaux. — Le camphre est d'un grand et fréquent usage dans presque tous les arts, et notamment en médecine et en pharmacie. — La pluie nous surprend en chemin, et nous arrivâmes mouillés comme des canards. — Les fidèles doivent se tenir à genoux pendant qu'on lit le canon. — Les hommes sont généralement capables du bien et du mal. — C'est la réflexion qui détruit le caprice. — Louis IX, captif, inspira de l'estime à ses vainqueurs. — Combien d'hommes dans le monde, avec des gestes façonnés, un petit caquet et un air capable, n'ont ni sens ni conduite ! — Mon caractère ne cadre pas avec le sien. — Les caractères chinois équivalent chacun à une articulation accompagnée d'une voyelle. — On emploie le carmin pour peindre en miniature. — Il fit les plus rapides progrès dans la carrière des sciences et des arts. — Le casimir est un drap fin et léger.

II

La colombe amollit dans son estomac le grain dont elle veut nourrir ses petits.

— Des blocs de rochers précipités des montagnes s'étaient heurtés et amoncelés au fond de la vallée. — Le tabac affecte à la longue les nerfs de l'odorat, et quelquefois ceux de la vue. — Un orateur doit remplir ses péroraisons de mouvements affectueux. — On avait affublé l'esclave d'un costume de prêtre grec ; il était au milieu de l'arène, tenant une lyre d'une main défaillante. — Il n'y a que le christianisme qui puisse nous faire souffrir patiemment un affront. — Plusieurs espèces d'agarics sont comestibles ; d'autres, au contraire, sont très nuisibles. — La modestie est une vertu de tous les temps et de tous les âges. — L'agate la plus transparente se nomme agate orientale ; elle sert aux graveurs en pierres fines. — Les circonstances aggravent le crime. — L'agencement de ces draperies est très heureux. — On abattit plusieurs maisons pour l'agrandissement de la place. — L'agrément est arbitraire ; la beauté a quelque chose de plus réel. — Peut-on livrer des batailles contre une nation aguerrie, qui se défend courageusement, sans qu'il y ait de part et d'autre du sang de répandu ? — Toute campagne n'est pas agreste, et toute ville n'est pas polie. — Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne la tête du paon, et l'élève sans la charger. — L'eau du coco est souvent aigrette. — Une aiguille a une valeur réelle pour un peuple réduit à coudre avec les arêtes d'un poisson les peaux de bêtes dont il se couvre. — Les gens opulents stimulent par leurs dépenses l'aiguillon de la vanité. — L'homme n'aime pas à s'occuper de son néant et de sa bassesse.

III

La chair et le sang ne vous donnent aucun droit au royaume de Dieu. — Jamais on n'a vu votre empire si lâche, si efféminé, si abâtardi. — Le terrain s'abaisse, et ouvre un abîme. — Ils sont piquants et amers ; leur styx est mêlé de

fiel et d'absinthe.— Dans les premiers temps de la république romaine, toutes les dames devaient être abstèmes.— On extrait des noix d'acajou un suc huileux qui teint le linge d'une couleur de fer presque indélébile.— Les pyrrhoniens admettaient une acataleptique universelle et absolue.— Le corps des acéphales est rarement nu ; presque toujours il est renfermé dans une coquille bivalve, très rarement multivalve.— L'acide acétique existe dans la sève de presque toutes les plantes, et peut-être aussi dans divers liquides dépendant de l'économie animale.— L'acoustique est la partie de la physique qui traite de la théorie du son.— Le moyen de produire l'adhérence entre deux corps est d'établir entre eux un contact immédiat.— Sous l'influence d'un air chaud et humide, on voit régner les affections muqueuses et adynamiques.— On désigne souvent les gaz par le nom de fluides, de substances aériformes.— Les aérolithes sont ordinairement amenés par un météore igné, de l'espèce de ceux qu'on nomme bolides.— Les aimants artificiels jouissent sans exception de toutes les propriétés des aimants naturels.— Les fruits du souchet sont de petits akènes lenticulaires dépourvus de soies à leur base.— On employait au moyen âge l'albâtre jaune et blanc pour en fabriquer des vases, des statues et des bas-reliefs de monuments funéraires.— Un personnage allégorique est une passion, une qualité de l'âme, un accident de la nature, une idée abstraite personnifiée.— Les variations barométriques, si elles sont fortes, doivent faire présager du vent et des tempêtes plutôt que de la pluie.

IV

LES SCIENCES.

Dans les siècles qui ont suivi la Renaissance, au mouvement des lettres, des arts et de la philosophie s'ajouta celui des sciences, qui prirent un essor extra-

ordinaire, et renouvelèrent la face du monde matériel.

Les sciences mathématiques et physiques, avec leurs applications, prirent une importance véritablement sociale.

Au dix-huitième siècle, on essaya de les tourner contre les vérités révélées, et les découvertes des Copernic, des Galilée, des Papin, les progrès de la géologie, de la chimie, etc., contribuèrent pour une bonne part au mouvement d'incrédulité qui rendit la Révolution nécessaire.

Heureusement, les sciences prennent de nos jours une meilleure direction : à mesure qu'elles se complètent, elles reviennent à la religion ; les progrès de la géologie, par exemple, rendent hommage à la Bible, et l'extension de l'industrie rend de plus en plus sensible le besoin de la religion et la sagesse de l'économie chrétienne.

V

LES SCIENCES (suite).

Mais on n'en était pas là au dix-huitième siècle : la révolution opérée depuis le quinzième siècle dans la politique, dans la religion, dans l'économie sociale, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, dans la philosophie, ramenait le monde au paganisme antique. On revoyait l'absolutisme des Césars, les mœurs étaient corrompues, l'incrédulité régnait partout avec l'esprit d'examen et de révolte ; il n'était que trop facile de prévoir les catastrophes prochaines, et il n'était guère possible de les prévenir.

Le droit païen rétabli dans les sociétés chrétiennes, l'hérésie, la révolte contre l'Eglise, la prédominance donnée à la raison humaine sur la raison divine, le mépris des avertissements du Saint-Siège, c'était déjà la Révolution : ce qui était accompli dans les idées devait s'accomplir dans les faits. L'homme est libre de ne pas poser les principes ; mais,

quand il les pose, il n'est pas libre d'en empêcher les développements.

(J. CHANTREL.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES

En classe... j'écrivais sans peur, mais sans sys-
[tème,
Versant le barbarisme à grands flots sur le
[thème.
(V. Hugo.)

Pour que je t'aime, disait une maîtresse de maison à sa servante, sois modeste dans toute ta conduite.

Placé sur le trône de l'éloquence, il (Bossuet) vit ce qui peut-être ne s'était jamais vu entre auteurs, la jalousie de tous ses contemporains se taire devant lui.

(D'OLIVET.)

Dans les paroles des chansons, *ter* indique qu'un vers ou un fragment de vers doit être répété trois fois.

(BESCHERELLE.)

Le soleil voit de loin notre terre inclinée
Conduire obliquement les signes de l'année.
(FONTANES.)

La vigne se terre quelquefois.

(BESCHERELLE.)

Faites en sorte que ces chiens, que ces métiers se taisent.

(IDEM.)

Nos ignorants aïeux soutenaient des thèses sur tout ce qu'il est possible de savoir; nous en avons soutenu sur tout ce qu'il est permis et sage d'ignorer.

(BOISTE.)

Le *tan* sert à ôter aux cuirs toute humidité, à rendre leur tissu plus fort et plus compact.

(BESCHERELLE.)

La flatterie n'a tant de charmes que parce qu'elle nous paraît confirmer le jugement de notre amour-propre.

(DE LÉVIS.)

L'homme tend de toutes ses forces au bonheur.

(BOISTE.)

Quelle folie de prodiguer en amusements frivoles, un temps qui peut être le prix de notre salut éternel!

(MASSILLON.)

Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.
(CORNEILLE.)

Il lui donna encore quelques sages conseils, et le congédia d'une tape amicale sur la joue en lui promettant de ne pas le perdre de vue.

(A. DAUDET.)

Dites à Montgobert qu'on ne tape point les cheveux, et qu'on ne tourne point les boucles à la rigueur.

(M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

En terme de marine, on appelle *taps* des pièces de bois qui servent à soutenir les priereries.

La chair du *tapir* est sèche et d'un goût désagréable.

Les perdrix ont l'habitude de se *tapir* dans la neige pour se garantir du froid.

(BUFFON.)

Sur un *tapis* de Turquie
Le couvert se trouve mis.

(LA FONTAINE.)

Le pâtre se *tapit*, et dit, à demi-mort :

“ Que l'honime ne sait guère, hélas ! ce qu'il
[demande.”

(IDEM.)

Cet animal (la fourmi), *tapi* dans son obscurité,
Jouit l'hiver des biens conquis durant l'été.

(BOILEAU.)

Le corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu *tard*, qu'on ne l'y prendrait
[plus.

(LA FONTAINE.)

L'humidité *tare* ces marchandises, ces
[fruits.

L'incertitude de la vérité des balances et de la fidélité des poids a fait naître l'embarras de la *tare* et la nécessité des réductions.

(BUFFON.)

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. Pour l'instruction de ceux qui pourraient en avoir besoin et de ceux qui se seraient laissés prendre par les sophismes et les lacets des théologiens de la synagogue, il nous suffira d'exposer ici, à grands traits, la doctrine de l'Eglise.

2. Mais c'est comme si vous vouliez que l'Eglise apprécîât également le bien et le

mal, le juste et l'injuste et manque tout à fait à sa mission divine.

3. On a beau avoir des millions de soldats, disposer de canons et de fusils sans nombre, et de poudre sans fumée, rien ne résiste à l'armée que Dieu envoie, l'armée des infiniments petits.

4. Toute terre civilisée et tout pays où les pionniers de la civilisation se sont ouverts un chemin, vantent la renommée de ces remèdes.

5. La tempête d'hier est la plus violente que l'on ait eu depuis longtemps.

6. Il laisse à ses enfants, en outre d'une jolie fortune acquise par le travail et l'économie, un nom respecté et sans tache.

CORRECTIONS.

1.....qui se seraient *laissé* prendre par les sophismes et *dans* les lacets.....

2....., et *manquât* tout à fait.....

3.....l'armée des *infiniment* petits.

4.....se sont *ouvert* un chemin.....

5.....que l'on ait *eue* depuis longtemps.

6. Il laisse à ses enfants, *outré* une jolie fortune.....

J.-O. C.

Etymologies.

(Suite de la page 128 du *Journal de l'Instruction publique*, 5^e livraison, vol. VIII.)

Table II.

A¹.

Acî-s, pointe: Acide, aigu.

Acou-ô, entendre: Acoustique.

Acro-s, qui est au sommet.

Adelph-os, frère: Mon-adelphe, di-adelphé, poly-adelphé (ne pas confondre avec *delphys*, dans monodelphe).

Aër, air: Aérer, aérien, aéro-métrie, an-(a)ér-oïde (ne pas confondre avec *araios*).

¹ Pour: *a, allos, amphi, amphô, an, ana, anti, apo, autos*, voir Table I, page 126.

Agogè, conduite: Syn-agogue.

Agôn, combat: Agonie, prot-agoniste, ant-agoniste.

Agro-s, champ: Agro-nomie.

Alg-os et *Algèsis*, souffrance: An-algésie.

Allèt-ôn, l'un-l'autre: Parallèle.

Alpha, nom de la lettre *a*, forme avec *bêta*, nom de la lettre *b*, le mot Alpha-bet.

Amygdal-è, amande: Amygdale, amygdalées, amygdaline, amygdaloïde.

Andr-os, homme: Andr-oïde, mon-andrie, di-andrie,... poly-andrie. Pour androcée, voir *oicos*.

Anémo-s, vent: Anémo-mètre. Pour Anémie, voir *haima*.

Anth-os, fleur: Anthère, anthèse, anthologie, péri-anthe, a-périanthé, mono-périanthé.

Anthrop-os, homme: Anthrop-oïde, anthropologie, anthropo-métrie.

Arachn-è, araignée: Arachnide, arachn-oïde.

Araio-s, léger: Aréo-mètre.

Arch-è, autorité: An-archie, mon-archie.

Archi, de *arch-ô*, être à la tête; s'emploie comme préfixe dans plusieurs mots dont la plupart sont hybrides: Archi-chancelier, archi-duc, arch-evêque, etc.

Archai-os, antique: Archaïsme, archaïque, archéo-logie.

Arct-os, ours: Arctique, ant-arctique.

Aristo-s, le meilleur.

Arithm-os, nombre: Arithmétique, logarithme.

Astèr, étoile: Astre, astérie, astérisme, astérisque, astér-oïde, astronomie, astrologie.

Atmos, vapeur.

B.

Bal-lô, lancer: Baliste, balistique.

Baro-s, pesanteur: Baryte, baro-mètre.

Batès, marcheur: Acro-bate.

Bibli-n, livre: Bible, biblio-graphie.

Bio-s, vie: Bio-logie, bio-graphie, auto-biographie, aéro-bie, an-aérobie, amphibie.

Bolè, action de jeter: Sym-bolè, para-bolè, amphi-bo(le)logie.

Boscô, paître: Pro-boscidiens.

Botanè, herbe: Botanique.

Brachy-s, court.

Branchia, branchies: A-branches.

Boû-s, bœuf.

MOTS DÉRIVÉS.

Abranche.	Antagoniste.	Baliste.
Acide.	Antarctique.	Balistique.
Acoustique.	Anthère.	Baromètre.
Acro.	Anthèse.	Baryte.
Acrobate.	Anthologie.	Bible.
Acuité.	Anthropoïde.	Bibliographie.
Aérer.	Anthropologie.	Biographie.
Aérien.	Anthropométrie.	Biologie.
Aérobie.	Apérianthé.	Botanique.
Aéromètre.	Arachnide.	Diadelphie.
Agonie.	Arachnoïde.	Diandrie.
Agronomie.	Archaïque.	Logarithme.
Aigu.	Archaïsme.	Monadelphie.
Alphabet.	Archéologie.	Monandrie.
Amphibie.	Archi...	Monarchie.
Amphibologie.	Arctique.	Monopérianthé.
Amygdale.	Aréomètre.	Parabole.
Amygdalées.	Arithmétique.	Parallèle.
Amygdaline.	Astérie.	Périanthe.
Amygdaloïde.	Astérisme.	Polyadelphie.
Anarobie.	Astérisque.	Polyandrie.
Analgésie.	Astéroïde.	Proboscidiens.
Anarchie.	Astre.	Protagoniste.
Androïde.	Astrologie.	Symbole.
Anémomètre.	Astronomie.	Synagogue.
Anéroïde.	Autobiographie.	

EXERCICE D'APPLICATION.

Parmi les ouvrages que nous a laissés Plutarque, citons les *Biographies des hommes illustres* dans lesquelles il a mis en *parallèle* les vies des hommes célèbres de la Grèce et de Rome. Certaines races sauvages ont une *arithmétique* si rudimentaire que leurs calculs peuvent à peine porter jusqu'au nombre dix. Les fleurs du coudrier et du saule sont *apérianthées*, celles du lis et de la tulipe sont *monopérianthées*, celles du liseron et de l'œillet nous présentent un calice et une corolle bien développés. Lorsqu'un muscle se contracte, son *antagoniste* réagit dans une certaine mesure pour en modérer et en régulariser l'action. Les *synagogues* des anciens Juifs servaient à la fois de temples, de tribunaux et d'écoles. Les dieux de l'antiquité, *symboles* gracieux ou terribles, représentaient les forces de la nature, les passions et les désirs de l'humanité. La perversité de quelques-uns,

l'ignorance du plus grand nombre, telles sont les principales causes de *l'anarchie*. Les glaces du pôle *antarctique* occupent un espace beaucoup plus étendu que celles du pôle *arctique*. L'emploi des expressions *archaïques*, à moins qu'il ne soit imposé par la nécessité, dénote toujours une affectation de mauvais goût. Les annales de l'*astronomie* s'enrichissent chaque année de la découverte d'un certain nombre d'*astéroïdes*. La *baliste* était une machine de guerre qu'employaient les anciens pour lancer de lourdes pierres dans les villes assiégées. Les propriétés des *logarithmes* ont été découvertes par Néper; mais ce fut Briggs qui publia la première table décimale. La tradition rapporte que Ménénus Agrippa parvint à calmer un soulèvement de la plèbe romaine en lui racontant la *parabole* si connue des Membres et de l'Estomac. Les signes *anthropoïdes*, représentés par un nombre très restreint d'espèces, appartiennent tous à l'ancien continent. Le groupe des *amygdalées* comprend tous les arbres à noyaux de nos régions. Les habitants des montagnes conservent bien mieux et plus longtemps que ceux des plaines leurs caractères *anthrologiques*, leurs coutumes, leur langue et leur religion.

A. T.

EXERCICES DE CALCUL.

I. 6 héritiers ont eu chacun \$890: quelle était la valeur de la succession?

Réponse: \$5340.

Solution:

\$890 × 6 = \$5340, valeur de la succession.

II. Un homme laisse pour héritiers un frère et trois neveux; le frère hérite de la même somme que les trois neveux réunis, qui héritent de \$7080 chacun: quel est le montant de l'héritage?

Réponse: \$42 480.

Solution:

\$7080 × 3 = \$21 240 = ce que les trois neveux ont reçu ensemble;
\$21 240 + \$21 240 = \$42 480, montant de l'héritage.

III. Une famille gagne \$800 par an, et dépense \$645; une autre gagne le triple, mais dépense \$2350: combien chaque

famille aura-t-elle mis de côté après dix ans ?

Réponse : \$1550 la 1^{re}, et \$500 la 2^{de}.

Solution :

\$800 - \$645 = \$155 = ce que la 1^{re} famille économise dans 1 an,

\$155 × 10 = \$1550 = ce qu'elle économise dans 10 ans ;

\$800 × 3 = \$2400 = ce que la 2^{de} famille gagne par an,

\$2400 - \$2350 = \$50 = ce qu'elle met de côté par an,

\$50 × 10 = \$500 = ce qu'elle met de côté dans 10 ans.

IV. Un ouvrier aurait dû faire les $\frac{4}{3}$ d'un ouvrage dans sa journée ; mais il n'a travaillé que $\frac{2}{3}$ de journée : quelle portion de l'ouvrage a-t-il faite ?

Réponse : $\frac{2}{3}$.

Solution :

$$\text{Les } \frac{2}{3} \text{ de } \frac{4}{3} = \frac{2}{3} \times \frac{4}{3} = \frac{8}{9}.$$

V. Quand l'ouvrage sera terminé, l'ouvrier recevra \$1.60 : combien a-t-il gagné dans sa journée ?

Réponse : \$0.45.

Solution :

$$\$1.60 \times \frac{3}{4} = 5 \times 9 = \$0.45.$$

VI. S'il eût travaillé la journée entière, combien aurait-il gagné ?

Réponse : \$0.60.

Solution :

$$\frac{\$0.45 \times 4}{3} = .15 \times 4 = \$0.60.$$

VII. Combien a-t-il perdu ?

Réponse : \$0.15.

Solution :

$$\$0.60 - \$0.45 = \$0.15.$$

VIII. Cet ouvrier n'ayant travaillé que $\frac{2}{3}$ de journée, de combien s'en faut-il qu'il ait fait les $\frac{4}{3}$ de l'ouvrage ?

Réponse : $\frac{2}{3}$.

Solution :

$\frac{4}{3} - \frac{2}{3} = \frac{2}{3} - \frac{2}{3} = \frac{2}{3}$, différence d'ouvrage demandée.

IX. L'ouvrage devant être payé \$1.60, combien est dû pour $\frac{3}{4}$?

Réponse : \$0.15.

Solution :

$$\frac{\$1.60 \times 3}{32} = .05 \times 3 = \$0.15.$$

X. On veut vendre 81 francs une glace qui a 0^m.9 de haut et 0^m.6 de large : combien l'estime-t-on le mètre carré ?

Réponse : 150 fr.

Solution :

0.9 × 0.6 = 0.54 centimètres carrés, surface de la glace ;

$$\text{Fr. } \frac{81 \times 100}{54} = \frac{3 \times 100}{2} = 3 \times 50 = 150 \text{ francs.}$$

XI. On fait un mélange de 18,75 kilogrammes avec du café vert à fr. 2,75 et à fr. 2,45 le kilogramme. Dans ce mélange, la quantité du premier café est à celle du second comme 3 est à 7. A combien revient le demi kilogramme de café brûlé, sachant qu'en le torréfiant on fait perdre au café vert les 0,14 de son poids ?

Réponse : Fr. 1,45 $\frac{1}{2}$.

Solution :

$$\frac{18,75 \times 3}{10} = 1,875 \times 3 = 5,625 \text{ kilogrammes,}$$

quantité du premier café qui entre dans le mélange ;

$$\frac{18,75 \times 7}{10} = 1,875 \times 7 = 13,125 \text{ kilogrammes,}$$

quantité du second café qui entre dans le mélange ;

Fr. 2,75 × 5,625 = fr. 14,96875, valeur du café de la première qualité ;

Fr. 2,45 × 13,125 = fr. 31,95625, valeur du café de la seconde qualité ;

Fr. 14,96875 + fr. 31,95625 = fr. 46,925, valeur totale du café ;

$$\frac{18,75 \times 100 - 14}{100} = .1875 \times 86 = 16,125 \text{ kilo-}$$

grammes, poids total du café après torréfaction ;

$$\frac{\text{Fr. } 46,925}{32,250} = \text{fr. } 1,45\frac{1}{2}, \text{ prix auquel revient}$$

le demi-kilogramme.

XII. Un train parti à 11 h. 25 m. du matin a fait à 2 h. 58 m. 18 sec. de l'après-midi 142 $\frac{1}{2}$ milles, soit les $\frac{2}{3}$ de chemin qu'il doit parcourir. A quelle distance de sa destination le train sera-t-il à 4 heures ?

Réponse : 53 milles $\frac{1}{2}$.

Solution :

De 11 h. 25 m. du matin à 2 h. 58 m. 18 sec. de l'après-midi, il s'écoule 3 h. 33 m. 18 sec., ou 12 798 secondes.

De 11 h. 25 m. du matin à 4 h. de l'après-midi, il s'écoule 4 h. 35 m., soit 16 500 secondes.

En 12 798 secondes le train a parcouru 142 milles $\frac{1}{5}$; en 16 500 secondes il parcourra

$$\frac{16\,500 \times 142\frac{1}{5}}{12\,798} = \frac{2\,346\,300}{12\,798} = 183\frac{1}{2} \text{ milles.}$$

Mais $142\frac{1}{5}$ milles = $\frac{2}{5}$ de la route à parcourir: alors cette route = $\frac{142\frac{1}{5} \times 5}{3} =$

$$\frac{711}{3} = 237 \text{ milles.}$$

Et $237 - 183\frac{1}{2} = 53\frac{1}{2}$ milles, distance de la destination du train à 4 h. de l'après-midi.

J.-O. C.

TRIBUNE LIBRE.

Revue scolaire.

C'est une question scolaire qui a eu les premiers honneurs du discours prononcé par le Pape Léon XIII, au consistoire du 30 décembre dernier :

“ Nous venons de recevoir, a dit le Saint-Père, des régions lointaines de l'Amérique, et pareillement de la Suisse, des consolations qui Nous sont arrivées à propos. Ce que les catholiques de ces pays, en effet, désiraient avant tout, à savoir, la liberté d'avoir des établissements d'enseignement supérieur pour la jeunesse, ils viennent, par leurs persévérants efforts, de l'obtenir, au moyen de la fondation des Universités de Washington, d'Ottawa et de Fribourg. La règle sacrée de ces universités sera d'unir l'intégrité de la foi à la science la plus distinguée; on ne s'appliquera pas moins à former des catholiques que des savants.”

Le Pape rend ensuite un hommage de reconnaissance, d'abord aux évêques, puis aux particuliers qui ont apporté leur concours pour les résultats ainsi obtenus, dont l'Eglise ne jouira pas seule, mais dont la société civile elle-même retirera les plus précieux avantages.

* * *

La langue française, combattue dans le Nord-Ouest canadien, est malmenée aussi en Italie et en Alsace-Lorraine.

A Turin, on a supprimé les classes de français au collège d'Aoste, et les journaux qui paraissaient en français à Turin paraissent en italien depuis le 1^{er} janvier 1890.

En Lorraine, par ordre ministériel, l'enseignement du français est supprimé dans les écoles.

Dans le service postal de l'empire allemand, on a supprimé tous les termes français qui étaient devenus d'un usage international.

Mais on n'est pas partout du même avis en Russie, “ une circulaire récente de l'administration des postes et télégraphes prescrit que toutes les adresses de lettres, colis et télégrammes à destination de l'étranger, doivent être libellés exclusivement en français, et avise le public qu'elle ne répond d'aucune expédition formulée dans une autre langue.”

Le journal français auquel nous empruntons ces renseignements ajoute cette réflexion: “ M. de Bismarck et M. Crispi auront beau faire, ni la langue allemande ni la langue italienne n'enlèveront à la langue française une suprématie que les siècles lui ont donnée: ils en seront pour leurs misérables coups d'épingles.”

* * *

En France, le ministère de l'Instruction publique a fait imprimer la statistique de l'enseignement primaire, pour la période de 1882 à 1887, avec quelques

rapprochements sur les temps antérieurs depuis 1837.

Le premier fait qui se dégage de ce document, c'est la marche ascendante de la population scolaire dans les écoles, soit communales, soit privées, pendant les cinquante dernières années.

C'est en 1882 qu'a été votée la première des lois modifiant l'enseignement primaire, celle qui établit l'obligation de l'école et ce qu'on appelle la laïcité des programmes.

Il s'agit donc de savoir comment les populations ont accueilli, en France, la substitution de la morale civique à la morale religieuse, la suppression du catéchisme et du nom même de Dieu.

Voici les chiffres :

1° Avant la loi, période 1837 à 1882 :

Augmentation dans les écoles communales : 113 pour cent ; augmentation dans les écoles privées : 53 pour cent.

2° Depuis la loi, période de 1882 à 1887 :

Augmentation dans les écoles communales : 2 pour cent ; augmentation dans les écoles privées : 10 pour cent.

Ainsi, pendant la période où les écoles communales étaient encore religieuses, la progression du nombre des élèves y était double de ce qu'elle était dans les écoles privées ; mais sous le régime des écoles communales sans Dieu, la progression se produit au profit des écoles privées, et ce dans une proportion écrasante.

“ Il est donc évident, dit un journal parisien en rendant compte de ces faits, que la très grande majorité du pays est hostile à la laïcisation de l'école (telle qu'on l'entend). Nous le savions déjà, et nous l'avons dit bien souvent ; mais ce n'est pas sans une certaine joie que nous en trouvons la preuve irréfutable dans un document officiel.”

* * *

L'Ecole normale supérieure de Paris est sans contredit l'un des établissements

les plus élevés de la France et du monde. Une multitude de professeurs éminents sont sortis de cette école, dont les anciens élèves se sont formés en association, sous la présidence de l'un d'eux, qui se trouve être en ce moment Mgr Perraud, évêque d'Autun.

Selon une coutume déjà ancienne, le Bureau de l'Association, par l'organe de son président, a convoqué les anciens élèves, pour l'élection du Bureau nouveau et en même temps ils ont été invités au service annuel institué par Mgr Perraud, à l'intention de tous les élèves de l'école morts depuis sa création. Le service a été célébré le 16 janvier 1890, à l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, par M. le curé Bernard, qui a été longtemps aumônier de l'Ecole normale, dans les temps où la religion avait une place dans les établissements officiels.

* * *

L'Œuvre des Ecoles d'Orient publie de très intéressantes nouvelles sur le succès des écoles catholiques établies sur plusieurs points de l'empire ottoman, grâce aux aumônes venues surtout de France, et qui propagent, en même temps que la foi catholique, la langue et l'influence de la France.

A. M.

Revue scientifique.

En France, la Société des ingénieurs civils a assisté récemment à des expériences fort curieuses et fort importantes au point de vue industriel. Ces expériences tendraient à bouleverser les notions acceptées jusqu'ici sur la production de l'électricité.

Il a été établi que la force électrique peut être produite, non seulement par des moteurs, mais aussi par des combinaisons chimiques.

C'est une nouvelle voie ouverte aux inventeurs pour la construction des mo-

teurs, et il faudra désormais compter, parmi les forces que la Providence a mises au service de l'homme, la force musculaire des êtres animés; la force d'attraction universelle, et par suite la pesanteur, qu'on utilise dans les machines à poids et dans les récepteurs hydrauliques; la force moléculaire, qu'on utilise dans les ressorts, dans les machines à vapeur, etc.; la force électro-magnétique et la force électro-chimique.

* * *

A Paris, on s'est empressé de faire l'autopsie d'une victime de l'influenza: d'après les constatations médicales, la maladie présente les caractères d'une véritable fièvre infectieuse.

Il s'agissait d'un homme de quarante-cinq ans, entré depuis quatre jours seulement à l'hôpital Beaujon. La maladie avait d'abord une apparence peu grave; mais, dès le second jour, il y avait eu aggravation sérieuse; la fièvre devint très intense, et fut accompagnée de délire; bientôt il y eut congestion pulmonaire, fréquents vomissements de bile, et enfin prostration complète. Le quatrième jour le malade mourait étouffé.

« A l'autopsie, dit le compte rendu communiqué aux journaux, on a trouvé les poumons congestionnés dans toute leur étendue, bleuâtres, livides. Les alvéoles étaient remplies d'une sérosité rougeâtre, à demi purulente.

« Des hémorragies partielles, qui constituent un symptôme constant des fièvres éruptives, s'étaient produites dans le poumon droit.

« Le cœur était légèrement hypertrophié, décoloré; le péricarde était infiltré de sérosité. Le foie était très congestionné, ainsi que la rate, dont le volume dépassait les dimensions normales.

« Toutes ces lésions anatomiques démontrent, d'une façon absolue, que l'influenza n'est pas la grippe vulgaire, mais

bien une affection infectieuse d'une nature spéciale.»

* * *

Voici maintenant quelques conseils pratiques suggérés par l'expérience.

« On aurait évité bien des cas mortels, dit la note que nous citons, en isolant les malades dès le début de l'épidémie, en leur affectant, dans chaque hôpital, des salles spéciales, et en prenant les précautions antiseptiques nécessaires en pareil cas.

« Malheureusement, on a cru que l'influenza était un mal sans la moindre gravité; on ne s'est pas assez précautionné, on a négligé les plus élémentaires mesures d'hygiène.

« Un médecin des hôpitaux, qui jusqu'ici a pu se préserver de la plus légère atteinte, a employé la recette suivante, qu'il déclare infaillible pour préserver de la contagion. La formule n'est pas compliquée, et est facile à exécuter:

« Le matin, au saut du lit, prendre un « petit verre d'excellent alcool: rhum, « cognac ou chartreuse.

« Avant chaque repas, prendre une « cuillerée à soupe d'une potion ainsi « composée: eau 100 grammes, acide « phénique 50 centigrammes (1 partie « d'acide phénique dans 200 parties « d'eau).»

« Cette solution, faite chez soi, vaut à peine dix centimes (2 sous).»

* * *

La science de l'ingénieur et l'art des constructions sont à la veille de terminer une œuvre grandiose, qui comptera parmi les belles productions du dix-neuvième siècle: nous voulons parler de la basilique de Montmartre, à Paris.

Le pourtour du chœur de l'église haute est terminé; le chœur est couvert, et les murs de côté ont atteint la hauteur prévue; toute l'activité, pendant ces derniers mois, a porté sur les travaux de

façade; on y a dépensé près de 350 mille francs, et sans désenparer, on a mené à bonne fin cette partie si importante de la future basilique.

Vue de loin, même du boulevard des Italiens, dans l'axe de la rue Jaffitte, la façade, ornée de ses quatre clochetons, se détache d'une façon très apparente de l'ensemble du magnifique panorama qu'on a devant soi.

Selon les prévisions du moment, l'édifice sera entièrement couvert au milieu de l'année 1890. Le *Bulletin de l'Œuvre* fait un appel chaleureux à la générosité des catholiques. Les recettes montent maintenant à un total de 22 millions de francs, et les dépenses totales dépassent 21 millions.

La basilique du Sacré-Cœur à Montmartre sera certainement l'un des plus beaux monuments de la capitale de la France.

* * *

Il est question d'introduire, dans le service des voitures de place de Paris, l'usage de "compteurs," qui permettraient de faire beaucoup de petites courses pour quinze sous, vingt sous ou vingt-cinq sous, selon la distance parcourue ou la durée du trajet.

Cent quatorze appareils ont été proposés par divers inventeurs, trois de ces appareils ont attiré l'attention de l'administration, et ont dû être l'objet d'essais d'un mois.

Les compagnies auraient, moyennant 5 sous par jour et par voiture, le contrôle complet des recettes de la journée. Les cochers recevraient un salaire minimum de 3 francs par jour, plus une augmentation de 10 pour cent sur les recettes effectuées.

* * *

D'après le *Petit Journal*, "les procédés instantanés de photographie, parvenus aujourd'hui à un si haut degré de perfection, ont permis de prendre des clichés

de boulets de canon en divers points de leur trajectoire.

"Suffisamment sensibles quand il s'agit de gros projectiles, ils ne sont pas directement applicables, quand il s'agit d'une balle de fusil.

"On y est cependant parvenu, à l'aide d'un artifice permettant d'éclairer la balle au moment précis où elle passe dans l'axe de l'objectif.

"La plaque sensible est préparée au gélatino-bromure extra sensible, et l'appareil est placé dans une grande chambre noire, à travers laquelle doit passer le projectile.

"Devant l'objectif, à une faible distance, se trouve un circuit électrique fermé, que la balle coupera au moment de son passage; à cet instant il se produira une vive étincelle d'induction, qui éclairera le projectile pendant un temps suffisant pour impressionner la plaque photographique.

"Les épreuves obtenues par ce procédé sont, paraît-il, d'une grande netteté, et exemptes de déformations.

"On a pu constater devant la balle le refoulement de l'air, en arrière un sillage, et tout autour des ondes concentriques.

* * *

Voici un fait montrant combien peuvent être dangereuses les moindres égratignures, et qui s'est passé récemment en Algérie.

M. Richard, conseiller municipal de Guelma, se trouvait chez un charcutier qui venait de tuer un porc. Par distraction, M. Richard toucha le groin de l'animal, et se piqua à l'une des dents. Immédiatement se produisit une enflure du bras, et le surlendemain d'atroces souffrances et la mort.

* * *

On sait que, depuis déjà bien des années, on a mis en question la construction d'un pont immense, qui relierait

l'Angleterre au continent européen, en traversant le détroit du Pas-de-Calais, où l'on regarde comme possible la construction de piles suffisamment rapprochées.

MM. de Chandordy et Stanhope ayant sollicité la cession de ce pont "sur la Manche," le gouvernement français, par un arrêté du 21 décembre 1889, a institué une commission de dix membres, chargée d'examiner la dite demande, procéder aux enquêtes jugées opportunes, entendre les demandeurs dans leurs explications, et, le cas échéant, les inviter à formuler et à développer leur projet.

Selon les instructions du ministre, cette commission n'a nullement à s'occuper de la question d'un tunnel sous-marin.

Il y a aujourd'hui quelque probabilité que le projet de MM. de Chandordy et Stanhope sera l'occasion d'une étude sérieuse, et nous pouvons espérer voir un jour nos ingénieurs à l'œuvre pour l'exécution de cette œuvre gigantesque, qui sera certainement l'un des merveilles des temps modernes.

A. M.

LECTURE POUR TOUS.

NE COUREZ PAS TROP LE MONDE.

Dans maint auteur de science profonde,
J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde;
Très rarement on en devient meilleur:
Un sort errant ne conduit qu'à l'erreur.

GRESSET.

SUR L'APPLICATION.

Veut-on que du travail la peine soit légère,
Il faut être attentif et ne point se distraire.
Pour faire avec aisance un travail parfait,
Il ne faut s'occuper que du travail qu'on fait.

RACINE.

L'ESTIME D'AUTRUI ET L'ESTIME DE SA CONSCIENCE.

D'acquérir l'estime d'autrui,
Tu voudrais bien avoir, nous dis-tu, la science:
Va, tu la peux trouver en toi, dès aujourd'hui,
Si tu possèdes, mon ami,
L'estime de ta conscience.

Etienne CATALAN.

SUR L'AMOUR-PROPRE.

L'amour-propre est, hélas! le plus sot des amours;
Pendant des erreurs il est la plus commune:
Quelque puissant qu'on soit en richesse, en cré-
[dit,
Quelque mauvais succès qu'ait tout ce qu'on écrit,
Nul n'est content de sa fortune
Ni mécontent de son esprit.

Mme DESHOULIÈRES.

GYMNASTIQUE.

Le traitement des déviations latérales de la colonne vertébrale.

Beaucoup de chemins conduisent à Rome; de même aussi la déviation latérale de la colonne vertébrale, ou la "scoliose", est traitée de différentes manières et en partie guérie. Par scoliose, j'entends ici uniquement les déviations résultant d'une mauvaise attitude de corps ou d'une prédisposition évidente de l'organisme, mais non celles plus rares provenant d'autres causes et moins encore ces déviations à angle aigu qui résultent du déplacement d'une ou de plusieurs vertèbres et qui diffèrent essentiellement de la scoliose habituelle.

Je ne fatiguerai pas le lecteur par l'énumération des différentes méthodes curatives en usage: je me bornerai à faire remarquer que je ne suis pas partisan du traitement exclusif au moyen de corsets de liège ou de poitrines en plâtre, mais que j'attribue le principal mérite à la gymnastique, parce que ce n'est que par elle que j'atteindrai le but final de mon mode de traitement, à savoir que le malade puisse acquérir la faculté de se

redresser par lui-même, dans les limites du possible.

Je ne vise pas davantage ces scoliozes qui, existant depuis longtemps, ont atteint un degré supérieur et une certaine solidité ou raideur. Ces déviations ne pourront être traitées avec quelque succès que dans les établissements orthopédiques ; je veux parler plutôt de celles qui sont encore en voie de formation et que l'on rencontre si souvent dans le premier âge scolaire. On pourra très facilement les traiter et les guérir dans la maison paternelle.

L'opinion de ceux qui disent : " Cela disparaîtra par la croissance " est absolument fautive. Si l'on ne fait rien, ou si l'on ne fait pas le nécessaire pour vaincre le mal, celui-ci ne disparaîtra pas, en règle générale, par la croissance ; il se développera, au contraire, peu à peu, pour devenir une scoliose visible à travers les vêtements. — " Faites faire de la gymnastique à l'enfant, " tel est le conseil que d'autres ont l'habitude de donner ; mais cela encore est insuffisant. La gymnastique ordinaire peut certainement agir d'une manière préventive contre la scoliose, mais pas la guérir ; pour y parvenir, il faut recourir à des exercices unilatéraux. Indiquer quelques exercices appropriés à cette fin, sans faire usage d'aucun appareil, tel est le but du présent travail.

Il se présente assez fréquemment des déviations qui ont leur sommet saillant à la hauteur des omoplates. Quand j'examine les enfants à ce point de vue, j'ai toujours soin de les placer devant moi les pieds joints, les jambes tendues, les bras pendants et le dos tourné vers moi. Il est alors facile de suivre avec l'index et le majeur la ligne de l'épine dorsale et de se convaincre de sa direction normale ou irrégulière. Je fais prendre ensuite aux personnes qui sont soumises à mon examen, la position fléchie en avant, jusqu'à ce que la tête soit au niveau

du bassin, les jambes restant tendues, les bras pendants et relâchés et la tête légèrement fléchie en avant. Dans cette attitude, les déviations du premier degré disparaissent, tandis que, dans celle du second degré, le dos se montre plus élevé du côté vers lequel cette déviation est dirigée. Quelquefois, ce n'est que dans la position fléchie en avant, qu'il est possible de voir si l'enfant est réellement déformé et dans quel sens ; c'est le cas pour ceux qui ont pris d'abord une position de " parade, " c'est-à-dire une attitude raidie, les épaules tirées en arrière. Ce n'est qu'après le redressement de ces personnes que l'on peut voir la position naturelle des omoplates, et s'assurer si celles-ci sont également hautes et se trouvent suffisamment placées en arrière.

Si, pendant la flexion en avant, il se montre, en même temps qu'une déviation latérale, une élévation unilatérale, les patients devront être amenés devant un spécialiste et, si possible, conduits dans un établissement orthopédique. Si, au contraire, dans cette position, il ne se montre que peu ou pas de déviation latérale et si l'on ne trouve que peu ou pas de trace d'élévation latérale, mais, par contre, si l'on voit, après le redressement, une déviation latérale et souvent aussi une position inégale des omoplates, on fera exécuter par les malades l'exercice que nous allons décrire.

Prenons le cas le plus fréquent, celui où la colonne vertébrale décrit une courbe vers la droite, à la hauteur des omoplates. Alors je prescris l'élévation latérale des bras. Le patient, se tenant raide, élève les bras tendus, la paume de la main tournée en avant, jusqu'à ce que le bras gauche soit vertical et le bras droit horizontal en dehors ; les épaules seront abaissées autant que possible. Il serait faux et très nuisible pour le dos de tenir l'épaule droite haute et le bras quelque peu incliné. De même il n'est pas bon de tenir l'épaule gauche levée ;

les deux épaules doivent se trouver à une égale hauteur. L'extension latérale du bras droit donnera à ce côté plus de poids et lui permettra ainsi de se contracter et de se porter à gauche. Si ceci ne se fait pas dans une proportion suffisante, on placera dans la main droite un poids ou un haltère d'une à trois livres, selon les forces. Le malade restera dans cette position pendant deux ou trois minutes, et il laissera ensuite descendre les bras latéralement pour recommencer le même exercice, après un court repos, environ vingt fois consécutives et au moins deux fois par jour.

Au début, cet exercice devra toujours se faire sous surveillance et, au besoin, avec assistance. Il est utile de mettre parfois le haut du corps à nu, afin de s'assurer exactement de la justesse et de l'effet de l'exercice exécuté et de voir quels moyens conduisent le mieux au but.

Cet exercice ne convient, ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment, qu'aux déviations qui atteignent la partie supérieure de la colonne vertébrale, ou, pour être plus précis, à celles qui se trouvent entre la première et la huitième vertèbre dorsale et ont leur sommet vers la quatrième ou la cinquième vertèbre dorsale. Le meilleur moyen de se rendre compte de l'efficacité de l'exercice, c'est de le faire exécuter le corps nu jusqu'à la ceinture. On verra alors, au moment le plus favorable, si la déviation disparaît entièrement ou à peu près.

Je recommande un autre procédé pour les déviations situées au-dessous de la huitième vertèbre dorsale, pour celles qui comprennent les vertèbres dorsales inférieures et les vertèbres lombaires. On m'amène fréquemment des enfants avec cette observation des parents, que l'une des hanches est plus haute que l'autre, indication qui n'est pas toujours juste. En posant, pendant l'examen, les mains ouvertes sur les hanches, on re-

marque fréquemment, et bien plus souvent que je ne l'avais jugé possible, que l'une des mains est placée plus bas que l'autre, ce qui prouve que les jambes ne sont pas d'égale longueur. Dans ce cas, on trouve une différence d'un centimètre et même moins. Alors il est nécessaire d'exhausser d'une manière durable le côté le plus bas. Cela se fait, quand on est debout et pendant la marche, au moyen d'une semelle de liège d'une épaisseur suffisante qui se place entre les semelles de cuir. L'empaigne recouvre les côtés de cette semelle de liège et est fixée à la semelle de cuir exactement comme à l'autre bottines. De cette manière l'empaigne s'exhaussera de l'épaisseur de la semelle de liège, circonstance que les étrangers ne remarquent généralement pas. Il est vrai que cette mesure ne peut être prise qu'au moment de la confection des chaussures. Quant à celles dont il a déjà été fait usage, l'exhaussement ne pourrait s'obtenir que par la réception d'autres semelles de cuir, ce qui alourdit la chaussure et frappe aussitôt la vue. Je déconseille absolument d'élever le talon seul.

Lorsqu'on doit rester longtemps assis, on place sur une moitié du siège, du côté le plus bas, un livre d'une épaisseur convenable. On évitera, surtout lorsqu'il faut rester longtemps debout, de s'appuyer uniquement sur la jambe la plus longue, parce que, par la suspension de l'autre jambe, tout ce qui est relié à la hanche la plus basse descend et qu'ainsi la déviation s'accroît.

Pour que le redressement de cette déviation ne dure pas trop longtemps, il faut que le côté bas soit passagèrement élevé au delà de la mesure. Cela peut se faire aisément dans tous les exercices libres, comme dans tous les exercices aux appareils. Si c'est à gauche qu'apparaît la courbe de la colonne vertébrale, de sorte que, de ce côté, le creux de la taille soit amoindri ou semble avoir disparu, tandis que la hanche droite ressorte for-

tement, je recommande, pour les exercices aux échelles avec appui des pieds, de mettre le pied droit plus bas, c'est-à-dire que je fais mettre le pied droit au-dessous de l'échelon sur lequel s'appuie le pied gauche et, dans maints exercices de suspension ou de l'appui suspendu, je fais élever la hanche gauche, ou je fais mouvoir vers la gauche les jambes étendues.

Ces exercices conviennent aussi bien lorsqu'il n'existe qu'une simple déviation inférieure, que lorsqu'il s'agit de ces déviations dont l'inégalité des jambes est l'accompagnement ou la cause.

Élever l'une des jambes peut se faire facilement dès le premier exercice et doit se faire quand il existe une double déviation, par exemple, si la partie supérieure de la colonne vertébrale est déviée à droite et la partie inférieure à gauche. L'élévation latérale des bras (à droite avec poids jusqu'à la position horizontale) et l'élévation du pied gauche constituent le meilleur exercice dans ce cas.

La déviation la plus fréquente et qui cependant échappe le plus souvent à l'attention des parents, c'est la déviation vers la gauche portant sur toute la longueur de la colonne vertébrale. Souvent on remarque en même temps une position plus élevée de l'omoplate gauche. De telles déviations se montrent le plus souvent dans les premières années de l'âge scolaire, ordinairement de 10 à 12 ans. Dans maint cas, la déviation s'efface peu à peu d'elle-même : dans beaucoup d'autres cependant, par suite de la mauvaise attitude que prend l'enfant pour écrire, il se produit peu à peu une déviation à droite, à la hauteur des omoplates, tandis que l'ancienne déviation vers la gauche se borne à la partie inférieure de la colonne vertébrale. En outre, les vertèbres cervicales s'écartent quelquefois vers la gauche. C'est ainsi que naissent la plupart des scoliozes doubles et triples.

Pour traiter à domicile cette déviation latérale à gauche, je recommande l'inspiration profonde unilatérale. Le patient élève le bras droit tendu jusqu'à l'extension verticale, il appuie la main gauche, les doigts tournés en avant, sous l'aisselle gauche, et respire alors aussi profondément que possible. Pendant l'inspiration, on renforce la pression avec la main gauche, et pendant l'expiration on la diminue.

A l'aide de ces exercices simples et partout d'une exécution facile, on prévient la plupart des plus fortes scoliozes ; seulement il importe que ces exercices soient scientifiquement exécutés, et soigneusement surveillés. Je m'adresse ici principalement à la mère, car nul ne surveillera son enfant chéri d'un œil plus attentif et plus affectueux.

Je déclare, en terminant, que je n'ai pas voulu porter de l'eau au moulin des charlatans qui sont si nombreux en orthopédie, et qui, sans préparation scientifique, entreprennent le traitement de tous les défauts orthopédiques. J'ajouterais encore que dans les cas orthopédiques de la guérison desquels dépend si souvent le bonheur de la vie, on doit, comme dans toutes les maladies, faire toujours appeler un médecin.

(D'après le D^r SCHILDBACH.)

A. W.

De la réforme de l'orthographe française.

(A propos d'un article de M. Michel Bréal dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} déc. 1889.)

Agitée depuis des siècles avec des alternatives de repos, mais aussi d'ardente passion, la question de la réforme de l'orthographe vient d'être remise à l'ordre du jour, non sans retentissement. A la date du 15 juin 1888, le regretté Arsène Darmesteter la posait dans la *Revue pédagogique* avec toute l'autorité que lui donnait une compé-

tence indiscutable, avec un tact aussi et une prudence que n'ont pas toujours gardés ceux qui l'ont suivi dans cette voie. Un savant professeur du collège de France, M. Louis Havet, mène aujourd'hui une véritable campagne, par sa "pétition à MM. les membres de l'Académie française, en vue d'une simplification de l'orthographe," pétition que couvrent déjà des signatures nombreuses et considérables. Un autre professeur du collège de France, M. Michel Bréal, y a consacré un important article dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} décembre dernier. Le journal *le Temps* n'a pas cru déroger à sa gravité habituelle en la laissant discuter dans ses "Billets du matin." Je pourrais rappeler que deux sociétés se sont formées pour soutenir la réforme et que des grammairiens, des philologues en ont fait l'objet de plusieurs brochures. Par contre, les protestations, les objections, les réserves surtout, ne se sont pas fait attendre. Si les uns poussent l'Académie à céder au mouvement réformateur et même à en prendre la direction, d'autres, au contraire, pensent "qu'elle fera sagement de rester dans son rôle, qui est d'enregistrer sans hâte les changements qui d'eux-mêmes s'opèrent dans la langue." La réforme a donc des partisans nombreux, mais elle a aussi des adversaires; j'ajoute que ses partisans sont loin de s'entendre. En attendant que l'accord se fasse, s'il doit se faire, une agitation réelle existe, on ne saurait le méconnaître, et l'on peut dire que la discussion est ouverte. L'enseignement primaire peut-il y rester indifférent? Je ne le crois pas. Tant que la question s'est agitée entre les savants, il ne nous appartenait pas d'intervenir dans ce grave débat. Mais aujourd'hui qu'elle est sortie du cercle des érudits, et qu'un des principaux arguments qu'on fait valoir en faveur de la réforme est l'intérêt qu'elle présente pour le développement de l'enseignement primaire,

qui en serait grandement facilité, peut-être cette raison suffit-elle pour autoriser un inspecteur de ce modeste enseignement à en dire son avis. La tâche me sera rendue facile, du reste, par le récent article de M. Michel Bréal, où la question a été analysée dans toutes ses parties et présentée sous toutes ses faces, avec une clarté vraiment lumineuse.

I

DE L'ORTHOGRAPHE PHONÉTIQUE.

D'abord, que devons-nous penser, nous gens de l'enseignement primaire, de l'orthographe *absolument* phonétique, qui permettrait à chacun d'écrire comme il parle? Nous n'en sommes pas partisans, et voici nos raisons: 1^o Tous les Français ne prononçant pas les mêmes mots de la même manière, si l'orthographe se calquait sur la prononciation, il y aurait bientôt dans la langue écrite autant de variété qu'il y en a dans la langue parlée; or c'est la langue écrite, bien plus que la langue parlée qui a consacré l'unité de la langue française, et il importe de maintenir cette unité, qui n'est peut-être pas sans rapport avec celle de la nation elle-même. 2^o J'ajouterai que notre orthographe est phonétique, sans doute, en ce sens qu'elle peint le son et non l'idée. Mais est-ce à dire pourtant qu'elle ne fasse que reproduire le son? N'arrive-t-il pas que les mots existent pour les yeux comme pour les oreilles, et qu'ils portent l'idée elle-même directement à l'esprit, sans l'intermédiaire du mot oral? Tant que l'idée n'a pas été fixée par l'écriture, elle garde je ne sais quoi de vague et de flottant: après avoir entendu lire une lettre, nous aimons à la relire nous-mêmes; il semble alors que nous la comprenions mieux. Il serait donc à craindre qu'un changement trop brusque et trop considérable dans la manière d'écrire un mot, en lui enlevant les traits qui le rendent recon-

naissable, ne troublât l'impression qu'il produit sur l'esprit et n'en diminuât la valeur. 3° Un autre inconvénient encore, tout pédagogique celui-là, c'est que l'orthographe absolument phonétique multiplierait les homonymes, qui ne sont déjà que trop nombreux, c'est-à-dire les mots qui se prononcent de la même manière, alors qu'ils expriment des choses toutes différentes. Il est bon que l'écriture, par exemple, distingue la *faim* et la *fin* : c'est une garantie, au moins pour les yeux ; en tout cas, c'est une clarté de plus, et la langue ne saurait être trop claire, surtout pour les enfants des écoles primaires.

Mais, ces réserves faites, nous ne pourrions qu'applaudir à toute réforme de détail qui, sans défigurer les mots, rapprocherait cependant la manière dont on les écrit de la manière dont on les prononce, parce qu'alors l'orthographe s'enseignerait plus facilement. Nous applaudirions même tout particulièrement à celle qui nous donnerait deux manières d'écrire différentes pour des mots qui aujourd'hui s'écrivent de même, alors qu'ils se prononcent tout différemment : nos *fil*s et des *fil*s de laine, par exemple ; nous *portions* des *portions*, etc. Nos prétentions sont modestes : nous savons que sur ce point la réforme ne peut être absolue, que c'est une question de mesure et de degré, et qu'on ne gagne rien à se montrer trop exigeant. Ne pas accepter une réforme partielle, c'est s'exposer à voir ajourner indéfiniment les améliorations les plus urgentes et les mieux justifiées.

II

DE L'ORTHOGRAPHE ÉTYMOLOGIQUE.

Si nous ne demandons pas une orthographe absolument phonétique, nous ne demandons pas davantage qu'on ne tienne, en écrivant, aucun compte de l'étymologie. L'étymologie est encore, après tout, d'une manière générale, la

base la plus solide qu'on puisse donner au véritable sens des mots, la plus favorable au développement et à l'universalité de la langue française. Mieux que toute autre aussi, elle se prête à la création des mots nouveaux que rend chaque jour nécessaires le progrès des sciences et de l'industrie. Que tous ces mots gardent la trace des éléments qui ont servi à les former, puisque ces éléments apportent une lumière à l'esprit, rien de mieux ; ce serait une tyrannie de vouloir qu'ils en perdissent la marque, tant surtout qui ne servent guère qu'à ceux qui en ont étudié et qui en connaissent les origines. Mais ici encore il ne faut pas abuser du principe. Lorsque ces mots savants sont devenus d'une pratique usuelle et qu'ils sont couramment employés, même par ceux qui n'en connaissent nullement l'origine, il devient naturel que la manière dont ils s'écrivent s'altère et qu'ils prennent le caractère de la langue qui se les est assimilés. En tout cas ce n'est guère aux maîtres de l'enseignement primaire qu'on peut demander de se faire les défenseurs de l'orthographe étymologique : ne sachant ni grec ni latin, ils sont incapables de remonter à l'origine des mots et d'en suivre les transformations à travers les siècles ; il doit leur être, par suite, tout à fait indifférent que ces mots gardent la marque des éléments qui ont servi à les former, puisque ces éléments n'ont pour eux aucun sens. Moi qui écris *philosophie* par deux *ph* depuis cinquante ans et qui sais du grec, j'éprouverais quelque contrariété le jour où il me faudrait l'écrire par deux *f* : il est toujours désagréable de rompre avec une vieille habitude. Il ne me déplaît pas, d'ailleurs, de retrouver dans le mot français les deux mots grecs dont il se compose. Mais si l'on m'avait, au début, appris à écrire *philosophie* par deux *f*, je m'y serais habitué, comme je me suis habitué à écrire *fantôme* et *fantaisie*, deux mots qui, eux aussi, viennent du grec,

qui se sont longtemps écrits avec un *ph*, et que je n'éprouve aucune répugnance aujourd'hui à écrire avec un *f*. Or, il en est de même de tous les enfants qui sont encore à l'école primaire, qu'ils doivent plus tard faire ou non des études classiques. Condamner tous les petits Français d'aujourd'hui à apprendre l'orthographe étymologique des mots, parce qu'une fraction minime d'entre eux en retrouvera plus tard les racines en étudiant le grec et le latin, c'est peut-être abusif. Si encore cette règle de l'étymologie était toujours observée! Mais elle admet tant d'exceptions qu'on se demande vraiment si, dans l'intérêt de tous, ces exceptions ne devraient pas être étendues encore et devenir la règle générale. Si au moins les savants, ceux qui, par métier, semblent appelés à défendre les traditions étymologiques, s'en montreraient les défenseurs convaincus! Mais ce sont eux qui attaquent le plus vivement ce respect de l'étymologie et qui lui décochent leurs traits les plus acérés. Si enfin l'Académie n'avait jamais à cet égard fait aucune concession! Mais chaque édition de son Dictionnaire en enregistre de nouvelles, et personne ne s'en plaint. On ne veut pas, je suppose, revenir à *eschole*, *advocat*, *uspre*, etc., pour *école*, *avocat*, *âpre*, etc. Pourquoi s'arrêterait-on dans cette voie? Toutes les réformes analogues que l'Académie voudra bien approuver encore constitueront une simplification de l'orthographe et seront un bienfait pour l'enseignement primaire.

Mais une chose qui nous toucherait plus que le respect de l'étymologie, c'est la suppression des exceptions. Du moment où l'on nous accorde *imbécile* avec un *l*, qu'on ne nous force pas d'écrire *imbécillité* avec deux *l*, sous prétexte que le latin *imbecillus* en a deux. On nous permet *chariot* avec un *r*, qu'on ne nous force pas d'en mettre deux à *charrue*, *charrette* et tous leurs dérivés. On écrit

redingote, et non *riding-coat*, qu'on puisse écrire *bifteck* au lieu de *beefsteak*. L'inconséquence ici n'est pas sans gravité. Quoi qu'on puisse en penser dans des régions plus hautes, le maître primaire aime à donner la raison de ce qu'il enseigne; il n'a pas moins en vue la formation de l'esprit de ses élèves que les connaissances pratiques qu'il confie à leur mémoire. Aux "pourquoi" qui lui sont adressés dans toutes les autres matières, il essaie de donner des réponses qui satisfassent ses auditeurs; il n'aime pas être forcé de leur répondre ici: "C'est l'usage," ce qui équivaut à dire: "Il n'y a pas de raison; ou, s'il y a une raison, je ne la connais pas." Le procédé, on en conviendra, est peu éducatif. Donc, une fois la règle établie, qu'on s'y tienne. Si nous devons faire des concessions à l'étymologie, nous avons pourtant le droit de préférer les lois générales et les analogies rationnelles à tout ce qui est exception, caprice ou bizarrerie que rien ne justifie.

III

DES RÉFORMATEURS MODÉRÉS.

Ce qui nous intéresse uniquement dans la question, c'est donc la simplification, quelle qu'elle soit, des difficultés actuelles; c'est tout ce qui peut alléger la tâche des maîtres et des élèves, dans cette étude si absorbante et si peu favorable au développement de l'esprit, c'est tout ce qui nous donnerait le temps qui nous manque pour satisfaire aux exigences de programmes qui ne sont trop vastes que parce que l'étude de l'orthographe y prend une place démesurée. Si petite que doive être la réforme, elle sera un profit, et nous l'accepterons avec reconnaissance. C'est dire que nous nous rallions complètement à ceux que M. Michel Bréal appelle les réformateurs modérés, "ceux qui, sans parti pris général, sans projet de bouleversement, trouvent qu'il y a dans notre orthographe

bien des bizarreries et qui voudraient les voir disparaître." Eux seuls d'ailleurs ont chance de voir aboutir leurs propositions et de nous apporter l'allégement que nous désirons.

Mais en quoi consistent ces propositions ? Que peut-on en prendre, que faut-il en laisser pour les rendre réalisables ? Nous allons le demander à l'article de M. Michel Bréal ; nous ne pourrions trouver un meilleur guide.

On dit, par exemple, je *chancelle* et je *modèle*. Pourquoi ? La conformation de ces deux verbes est exactement la même. Ne pourrait-on pas ramener à une règle uniforme tous les verbes en *eler* et en *eter* ?—Pourquoi ces sept noms en *ou* qui prennent un *x* au lieu d'un *s* au pluriel ?—Pourquoi *dixième* et *dizaine* ?—Pourquoi deux *p* dans *apporter*, *apprendre*, *appauvrir*, et un seul dans *apercevoir* ?—Pourquoi *aggraver* et *agrandir* ?—Pourquoi *canonnier* et *timonier* ? (Je pourrais ajouter : Pourquoi *cantonnier* et *cantonal*, ce qui amène si souvent un "délégué cantonnal" ?)—Pourquoi *coureur* et *courrier* ?—Pourquoi *dortoir* et *réfectoire* ?—Pourquoi *clientèle* et *tutelle* ? *existence* et *assistance* ?—Pourquoi ne pas écrire *quelcun*, comme on écrit *aucun* et *chacun* ?—Pourquoi *vermisseau* par deux *s* ? C'est un diminutif comme *lionceau*, et nous avons *vermicelle*.—Pourquoi *absous* et *dissous*, quand le féminin est *absoute* et *dissoute* ? L'étymologie, non moins que la régularité, exigerait un *t*.—Citons encore, quoiqu'ils soient moins choquants, *contraindre* par un *a* et *restreindre* par un *e* : c'est cependant le même verbe ; *extension* et *prétention*, qui ont la même origine et qui devraient s'écrire pareillement, etc., etc. "Ce sont là, dit M. Michel Bréal, quelques spécimens des reproches qu'on peut adresser à notre orthographe : *reproches fondés*, il faut l'avouer, et dont plusieurs pourraient être évités sans peine. Ceux qui élèvent ces objections ne demandent aucun rema-

niement de fond : quelques retouches sagement entendues les contenteraient. Ce ne sont point des hommes à système ; ils voudraient seulement que l'état de choses actuel présentât plus d'harmonie." Supprimer les bizarreries que rien ne justifie, ramener les exceptions à la loi générale toutes les fois que cette réforme nous rapprochera du phonétisme, sans nuire à la clarté et sans altérer sensiblement la physionomie des mots, sans défigurer la langue écrite : voilà ce que nous aussi nous demanderions. M. Michel Bréal revient plusieurs fois à cette même idée dans le cours de son article. "Il vaut mieux, avait-il déjà dit au début, envisager cette discussion sans en surfaire ni en diminuer la portée. Le dédain serait injuste : un débat auquel se sont mêlés de leur personne Ronsard, Corneille, Bossuet, Voltaire, n'est au-dessous de l'attention de qui que ce soit. L'orthographe française, c'est aussi une parcelle de la France, et, quand les mots de notre langue se répandent dans le monde, le vêtement sous lequel ils se présentent n'est pas absolument indifférent. *Ce qui n'a pas moins d'importance à nos yeux, c'est que ces vétilles forment l'occupation et le tourment de la jeunesse.* S'IL EST POSSIBLE D'ALLÉGER QUELQUE PEU CE FARDEAU, NOUS N'AURONS PAS PERDU NOTRE TEMPS." Et plus loin : "Aplanir à nos enfants les commencements de l'étude, débarrasser l'école primaire des broussailles qui l'encombrent : voilà un motif qui a une réelle valeur. Si une réforme de l'orthographe doit amener ce bienfait, QUELLES QUE SOIENT LES OBJECTIONS QUI PUISSENT VENIR D'AILLEURS, il faudra y souscrire sans retard."

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Publications reçues.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants :

L'Agriculteur, numéro du mois d'octobre dernier.

Tel est le titre d'un journal qui s'occupe particulièrement des intérêts de la colonisation et de la classe agricole de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest canadien. Il se publie à Saint-Boniface, par livraisons de 12 pages in-4°, et paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par an, payable d'avance.

Cette revue est rédigée avec soin, et nous semble bien propre à promouvoir la cause de la colonisation et de l'agriculture dans cette partie du Dominion. Outre des articles spéciaux sur la science agronomique, elle contient une foule d'annonces et de renseignements qui ne sauraient manquer d'être très utiles aux gens de la campagne. Ajoutons, pour compléter, que le *petit mot pour rire* se trouve également dans les colonnes de *L'Agriculteur*.

Report of the Commissioner of Education for the year 1887-89.—Washington, D. C.

Ce rapport, qui contient plus de 1200 pages in-8°, est l'un des plus complets que nous ayons vus jusqu'à présent. Il abonde en statistiques intéressantes, en renseignements des plus détaillés, sur le système d'éducation qui prévaut chez nos voisins. Les données pédagogiques qu'il renferme, les suggestions qu'il fait au gouvernement, les explications qu'il donne des lois scolaires, tout cela constitue un ensemble propre à guider ceux qui, à quelque titre que ce soit, sont préposés à la direction des écoles, et ceux qui ont pour mission de faire exécuter la loi.

Lois scolaires relatives à la cité de Montréal, brochure de 23 pages in-18.

L'idée qu'on a eue de réunir en brochure les lois scolaires qui se rapportent à notre cité, est excellente. Ce petit livre sera certainement très utile aux commissaires ainsi qu'aux instituteurs. Outre qu'on n'a pas continuellement à sa disposition les statuts qui renferment ces lois, c'est toujours une chose extrêmement ennuyeuse que de parcourir un livre volumineux pour se renseigner sur quelque point. Grâce aux *Lois scolaires*, cet inconvénient n'existe plus.

Nos félicitations au compilateur.

The Sudarium of St. Veronica (le Suaire de sainte Véronique, ou la sainte Face de Notre-Seigneur), by CLAUDE MELLAN.—J. Schaffer, publisher, 60 Barclay Street, New-York.

L'éditeur nous semble n'avoir rien épargné pour que la reproduction fût en tous points digne de l'œuvre de l'éminent artiste français. Autant que nous pouvons en juger, le dessin est parfait. L'expression de douleur qui règne sur toute la figure doit bien être celle qu'a dû avoir Notre-Seigneur à ce moment de sa passion : il n'est guère possible de ne pas se sentir ému pour peu qu'on regarde le tableau.

Les exemplaires sont cotés aux prix suivants (*franco*):

1 exemplaire.....	\$ 0,25
12 exemplaires.....	2,00
100 exemplaires.....	15,00

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des "Œuvres complètes de l'abbé H. R. Casgrain."

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Editeurs.
Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.